

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Introduction

La ville à vélo et l'association Saint Germain en Transition souhaite interpellier les candidats à la municipalité de St Germain au Mont d'Or sur leurs ambitions de développements des modes doux sur la commune.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la commune de St Germain au Mont d'Or a un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie nous semble clé. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des actions à mener

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : quai de Saône jusqu'à Neuville et Quincieux (accès de Port-Maçon au village), route de Chasselay.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Municipalité à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. En particulier, limiter le Chemin de Mainteuve à 30 km/h permettrait de sécuriser le trajet des adultes et plus particulièrement des enfants, aussi bien à vélo qu'à pied, jusqu'à l'école.

De la même façon, limiter à 30 km/h l'avenue de la résistance sécurisera les cyclistes ainsi que les piétons (passages piétons en particulier).

Communiquer sur la place du vélo dans notre village auprès des habitants : expliquer la place et le droit du cycliste sur la chaussée, les distances de sécurité à respecter, l'ouverture des portières...

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à tout St Germain en agglomération, 50km/h sur les quais.

Action n°5 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules

motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs : cédez-le-passage cycliste « va-tout-droit » sur les deux feux en descente sur l'avenue du deuxième Spahis . Cédez le passage cycliste « tournez à droite » au feu de l'intersection Henri Vincenot/Spahis et Spahis vers la gare.

Action n°6 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. par exemple, en rendant le Chemin de maintenue à sens unique sur le début de la rue. Ou en limitant la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes sur cette rue.

Cette action permettra de réduire aussi le niveau de pollution sur cette zone où séjournent petits et moins petits.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB. Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

A St Germain au Mont d'Or, le stationnement vélo à la gare est saturé. Cela est un frein pour certains usagers de la gare qui envisagent (ou envisageraient) de venir en vélo uniquement s'ils sont certains de le retrouver au retour. Des dégradations (lumières arrachées...) ont aussi été vécues sur des vélos bien attachés, mais, pour cause de saturation, en dehors des boxes sécurisés. Le développement du vélo électrique dans notre secteur vallonné est une opportunité de réduire le nombre de voitures à la gare et donc les nuisances associées (pollution, encombrement...). Offrons rapidement aux cyclistes un stationnement gratuit et sûr., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

à la gare, favoriser l'équipement de goulottes pour les vélos dans les escaliers qui le permettent. En particulier, intervenir auprès de la région, de la métropole et de la SNCF pour que l'aménagement de la gare soit adapté aux cyclistes.

Action n°8 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les arceaux sur la voie publique en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos et carrioles dans le choix et le positionnement du matériel.

Action n°9 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements

publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : S'assurer que le parking vélo de l'école est correctement dimensionné avec l'augmentation des effectifs de l'école à venir.

>Prévoir des stationnements dans la cour de la mairie.

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°12 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Etant donné le relief de la commune, une aide communale à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) ou de trotinettes électrique pourrait aider nos concitoyens à opter pour une alternative à la voiture pour leurs trajets quotidiens.

Action n°13 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

En particulier, sur St Germain au Mont d'or, communiquer sur l'offre Myvelo'v.

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Action n°14 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Proposer à des ateliers de réparation vélo (lors du marché du vendredi soir, ou lors d'évènements par exemple) afin que tous les habitants de St Germain au Mont d'or puissent apprendre à réparer leur vélo.

Objectifs d'ici 2026 : > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.) > > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Promouvoir une culture vélo

Action n°15 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires. *en l'aidant à s'équiper de vélos pour l'apprentissage de vélo ainsi qu'à leur stationnement et/ou en soutenant les projets vélo de l'école, le tout en concertation avec les enseignants.*

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de St Germain au Mont d'or au savoir-rouler.

Action n°16 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage

du vélo.

à Saint Germain au Mont d'Or, prévoir une piste cyclable qui puisse avoir cet usage.

Action n°17 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
en trottinette, ou à pied (mode doux).

Action n°18 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

à Saint Germain au Mont d'Or , évaluer cette possibilité pour les services municipaux.

Action n°19 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

à Saint Germain au Mont d'Or, soutenir et développer les lignes de pédibus, trottibus, et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Par exemple, financer un évènement ou plusieurs évènements par an pour les enfants et parents participant au pédibus (un accueil petit déjeuner, un trajet accompagné par une calèche par exemple !) afin d'encourager cette pratique !

Action n°20 :

Créer une "fête du vélo". Pour encourager les Saint-Germinois et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements : cela peut être par exemple de mettre à disposition des vélos électriques et vélos avec carrioles (pour convaincre aussi les enfants!) sur l'esplanade lors de la fête de Saint Germain (ou autre occasion), ou encore de permettre une bourse aux vélos lors du forum des associations !

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Action n°21 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable
Nous parlons ici de verbalisation des véhicules motorisés mal garés bien sûr.